



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

**Cinquième Commission**

Point 139 de l'ordre du jour

**Planification des programmes**

## **Lettre datée du 28 octobre 2022, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de la Première Commission**

Dans sa résolution [76/236](#) du 24 décembre 2021, l'Assemblée générale a réaffirmé, dans l'éventualité où le Comité du programme et de la coordination ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel sous-programme ou programme du projet de budget-programme, qu'elle-même ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants seraient saisies dudit sous-programme ou programme au début de la session afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais, ou au plus tard quatre semaines après le début de la session, et lui permettre ainsi de les examiner en temps voulu.

Dans son rapport sur les travaux de sa soixante-deuxième session, qui s'est tenue du 31 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ([A/77/16](#)), le Comité du programme et de la coordination a recommandé, conformément à la résolution [76/236](#) de l'Assemblée générale, que cette dernière examine à sa soixante-dix-septième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes », le plan-programme relatif au programme 3 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2023.

En conséquence, la Première Commission a tenu, à sa 10<sup>e</sup> séance plénière, qui a eu lieu le 13 octobre 2022, un débat sur ses méthodes de travail et sur la planification des programmes et examiné le plan-programme relatif au programme 3 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2023. Je vous fais tenir ci-joint le résumé de ce débat pour que la Cinquième Commission l'examine en temps voulu (voir annexe).

Le Président  
de la Première Commission,  
(*Signé*) Mohan Pieris



**Annexe****Résumé du débat sur les méthodes de travail de la Première Commission et la planification des programmes établi par le Président de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session<sup>1</sup>**

1. Conformément au programme de travail et au calendrier qu'elle a adoptés pour la soixante-dix-septième session (A/C.1/77/CRP.1), ainsi qu'aux résolutions 75/325 et 76/236 de l'Assemblée générale, la Première Commission a tenu, à sa 10<sup>e</sup> séance, qui a eu lieu le 13 octobre 2022, un débat sur ses méthodes de travail et sur la planification des programmes.

2. Le Président de la Première Commission à sa soixante-dix-septième session et Ambassadeur du Sri Lanka, Mohan Pieris, a ouvert la séance en invitant les États à intervenir sur les sujets en question. La Commission a entendu les déclarations de 10 États (dont l'un s'est exprimé au nom d'un groupe de 3 États) et d'une organisation régionale.

3. Au début de la séance, le Président a informé la Première Commission de son intention d'établir un résumé du débat qui serait transmis pour examen ultérieur à son homologue de la Cinquième Commission, étant entendu que ce texte n'engageait que lui. Le présent texte fait suite à cette annonce.

4. Les délégations ont remercié le Président de la Première Commission d'avoir organisé la séance sur les méthodes de travail et la planification des programmes. Plusieurs délégations ont noté avec déception que, pour une deuxième année consécutive, le Comité du programme et de la coordination n'avait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les conclusions et recommandations relatives au programme 3 (Désarmement) du projet de plan-programme. Certaines délégations ont évoqué l'incapacité du Comité à atteindre un consensus sur les recommandations relatives à cinq programmes pour 2023, dont celui sur le désarmement.

5. L'incapacité du Comité du programme et de la coordination à obtenir un consensus sur les recommandations et conclusions relatives au programme 3 (Désarmement) pour 2023, qui offrait au Secrétariat des orientations essentielles sur le plan intergouvernemental, a été citée comme un motif de mécontentement. Il a été demandé au Comité de redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus lors des prochaines sessions.

6. Plusieurs délégations ont appuyé le projet de descriptif figurant dans le rapport établi par le Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixante-deuxième session (A/77/16), étant d'avis qu'il reflétait fidèlement et avec exactitude les mandats relatifs au désarmement. À cet égard, plusieurs délégations ont demandé que le descriptif du sous-programme soit approuvé sans modification et que la Première Commission recommande cette mesure à la Cinquième Commission. Soulignant le rôle qui incombe à la grande commission pour ce qui est d'examiner les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination et de se prononcer à leur sujet, une délégation a proposé de reproduire dans le rapport le libellé de la résolution 76/236 de façon à ce qu'on y lise la formule suivante : « Approuve, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, pour le programme 3 du projet de budget pour 2023, un descriptif de programme recouvrant uniquement la liste des mandats prévus au niveau du programme et les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et les produits retenus pour 2023 au niveau des sous-

---

<sup>1</sup> Établi sous la responsabilité exclusive du Président, sans préjudice des opinions individuelles des membres de la Première Commission.

programmes. » De plus, une délégation a fait observer que la Première Commission devrait consacrer plus de temps à l'examen de ces questions, conformément à la résolution [76/236](#) de l'Assemblée générale<sup>2</sup>.

7. Certaines délégations ont souligné que les discussions sur les questions de planification des programmes ne devraient être reproduites dans d'autres organes, notamment la Première Commission. Il a été dit qu'il valait mieux ne pas soumettre les questions de planification des programmes à cette instance vu la lourde charge de travail qui pesait déjà sur elle. Il a également été observé qu'il était difficile pour des spécialistes des questions de fond relatives au désarmement d'examiner des questions budgétaires. Une délégation a fait remarquer que la séance tenue le 13 octobre 2022 ne devrait pas établir un précédent pour ce qui était de l'examen futur des questions de planification des programmes par la Première Commission.

8. Il a été observé que la Cinquième Commission était responsable en dernier ressort d'approuver la planification des programmes. Rappelant que le Comité du programme et de la coordination était un organe fondé sur le consensus et que, traditionnellement, la Cinquième Commission l'était aussi, plusieurs délégations ont souligné que toute conclusion ou recommandation formulée par la Première Commission sur ces questions devrait être adoptée par consensus. Il a été dit que toute tentative de faire avancer ces questions sans consensus ne ferait que nuire au Comité, à la Cinquième Commission et au processus de planification budgétaire.

9. En ce qui concerne le rapport établi par le Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixante-deuxième session ([A/77/16](#)), plusieurs délégations ont dit soutenir les travaux du Bureau des affaires de désarmement et les efforts qu'il faisait pour s'acquitter de ses mandats à l'appui des États Membres. Une délégation a fait remarquer que l'appui fourni par le Secrétariat devait être objectif et strictement conforme aux mandats définis par les États.

10. Il a été fait référence plus particulièrement aux travaux du Bureau des affaires de désarmement sur la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération ; la première Réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ; les programmes liés au genre et la résolution [75/48](#) de l'Assemblée générale intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » ; la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Des remerciements ont également été adressés au Bureau pour sa gestion du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement. Une délégation a salué l'élaboration par le Bureau de son premier plan stratégique pour la période 2021-2025 et les mesures qu'il avait prises pour améliorer le suivi et l'évaluation.

11. Une délégation a souligné qu'il importait d'assurer l'équilibre géographique des effectifs du Bureau des affaires de désarmement. Une autre a fait remarquer que le nombre de membres du personnel originaires d'une région géographique était supérieur au nombre de membres du personnel originaires des quatre autres régions réunies. Une délégation a abondé dans le même sens en observant que les représentantes et représentants de la société civile qui prenaient la parole devant la

---

<sup>2</sup> Au paragraphe 16 de sa résolution [76/236](#), l'Assemblée générale a réaffirmé que, « dans l'éventualité où le Comité du programme et de la coordination ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel sous-programme ou programme du projet de budget-programme, elle-même ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants seraient saisies dudit sous-programme ou programme au début de la session afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais, ou au plus tard quatre semaines après le début de la session, et lui permettre ainsi de les examiner en temps voulu ».

Commission étaient loin de se démarquer par leur diversité. Des questions relatives à l'augmentation du financement extrabudgétaire ont également été soulevées. Il a été souligné qu'il importait d'assurer une représentation géographique équilibrée et d'accroître la diversité dans la composition des groupes d'experts gouvernementaux mandatés par la Première Commission.

12. Concernant le projet de descriptif qui figure dans le rapport examiné, une délégation a pris note avec satisfaction des enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui y sont exposés et indiqué partager l'avis selon lequel les outils numériques pourraient faciliter la tenue de discussions inclusives dans le respect de l'environnement. Il a également été estimé que les nouvelles méthodes de travail adoptées pendant la pandémie devaient être considérées comme temporaires. Une délégation a déclaré que toutes les séances de la Première Commission devraient se dérouler en personne et que les modalités hybrides et à distance n'étaient pas acceptables.

13. Une délégation a noté que les entités non gouvernementales étaient tenues de respecter la pratique établie et les règles de l'Assemblée générale et que leur participation ne devrait pas porter atteinte à la nature intergouvernementale des travaux de la Commission. La délégation a souligné que les organisations non gouvernementales ayant obtenu le statut d'observateur à l'Assemblée ainsi que les autres parties intéressées ayant fait l'objet d'une procédure d'approbation tacite par les États Membres devraient pouvoir participer dans le cadre d'un débat spécialisé et informel organisé à l'intention des entités non gouvernementales. La délégation a insisté sur le fait que toutes les contributions faites par des entités non gouvernementales devaient s'inscrire dans l'ordre du jour de la Première Commission.

14. Le Président de la Première Commission a remercié les délégations d'avoir participé aux discussions et réaffirmé son intention d'établir un résumé et de le transmettre à la Cinquième Commission pour examen ultérieur.

---